

Délibération N° 2026-044

Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Sébastien PLEVEN, Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ, Julie FERRAND, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusée : Catherine de BONNEFOY représentée par Julien ICARD

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE D'AMPUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère depuis plusieurs années à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA et donne lecture des statuts de ladite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes,
- soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités,
- préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes,
- mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que le montant annuel de l'adhésion s'élevait à 100 euros pour l'année 2025 et que ce montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA,

APPROUVE l'adhésion à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de cette adhésion au budget communal pour les exercices concernés,

DESIGNE Monsieur Thierry BELADEN, Maire comme délégué et Monsieur Jean-François BERTHELEY, 1er Adjoint comme délégué suppléant afin de représenter la commune auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA,

HABILITE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

